3me. Année.

" Je suis chose légère et vais de fleur en fleur."

3me. Année

VOL. III.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 5 Juin 1851.

No. 28

ACADÉMIES DE FRANCE. (suite.)

Entreprendre de donner des détails sur tou. tes les institutions scientifiques de France. serait presque entreprendre l'histoire du royaume lui-même, car il n'est peut-être pas une scule branche des arts et des sciences qui n'y ait eu ses académies particulières; c'est ainsi qu'on y comptait des académics de musique, des académies de peinture, desacadémies d'architecture &c. &c. Aussi, tant pour ne pas entreprendre un ouvrage au dessus de mes forces que pour ne pus être trop long, je me bornerai à parter des cinq académies qui forment aujourd'hui l'Institut royal de France; ce sont : l'académie Française, l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'académie des Sciences, l'académie des Beaux-Arts et l'académie des Sciences Morales. Je dirai aussi quelques mots sur l'académie de Médecine.

ACADÉMIE FRANCAISE. Cette institution fut érigée, comme je l'ai dejà dit, en 1635 par lettres-patentes de l'illustre monarque Louis XIV, qu'elle se glorifie d'avoir en pour protecteur de concert avec le Cardinal de Richelieu, qui en fut le sondateur. On voit aisément qu'avec des protecteurs si célèbres l'académie Française ne pouvait manquer de faire des progrès rapides; aussi sa réputation fut-elle bientôt si étendue, et la gloire d'y être admis si grande qu'il est étonnant de voir avec quelle ardem les hommes les plus éminents ont sollicité une place dans ce corps célèbre. C'est ce que peut nous faire comprendre la composition de l'académie en 1759, la voici: trois cardinaux, onze grands seigneurs ou hommes d'états, sept évêques, huit abbés et enfin onze hommes de lettres.

Mais ce qui augmenta encore leur passion à l'égard de l'académie, ce fut le petit nombre de ceux qui y sont admis, car moins un corps célèbre est nombreux plus il y a de gloire à en être membre, et l'académie Française n'a tonjours été composée que de 40 membres, parmi lesquels elle choisissait son directeur, son chancelier et son secrétaire, dont le pre-

comme il convient entre personnes éga- l'ai paraît le plus capable de maintenir les, et le second gardait les sceaux et les actes de l'académie. Ces règlemens de l'académie sont encore aujourd'hui les mêmes, avec cette dissérence que ces deux derniers officiers, élus d'abord tous les deux mois, ne le sont plus maintenant que tous les trois mois.

Après s'être amsi constituée. l'académie Française devait entrer dans sa gloricuse carrière où 10 premier fruit de ses travaux fut le précioux dictionnaire de l'académie. Cet ouvrage, par sa beauté et son utilité, sit la gloire de l'académie Française, et donna, par le long travail de 50 ans qu'il lui coûta une nouvelle marque de la prudence et de la sagesse de ce corps célèbre, attendant que notre langue fut fixée par les chefs-d'œuvre, que chaque année faisait éclore, pour donner à son ouvrage plus de permanence et de oli dité. C'est encore à l'académie Française que l'on doit le genre solennel de discours académiques, dont les premières idées sont attribuées à Patru, qui le premier, prononça le jour de sa réception, un discours à la louange du fondateur et du protecteur de l'académie, le Cardinal de Richelieu et l'illustre Louis

Ontre les travaux des académiciens, une autre chose qui ne contribua pas moins à la gloire de cette institution et au perfectionnement des lettres françaises, c'est le continuel encouragement que cette institution a toujours donné à ceux qui entreprennent de les cultiver, en tenant tous les ans une séance solennelle, où elle distribue des prix aux meilleures productions du génie. C'est parmi ces prix que l'on en voit un de poësie, fonde par Clermont-Tonnerre en 1699, et un autre de prose, accordé par Balzac en 1654.

Enfin l'académie Française, non contente de travailler au persectionnement des lettres, contribue encore au maintien du bon ordre et de la morale, au de grandes attributions, dotées à l'académie pour cet esset par le célèbre Monthyon. Avec ces attributions, l'académie voit ce qui peut le plus savoriser ses vues, et accorde solennelle-

l'ordre et la morale. C'est ce qu'on appelle le prix Monthyon

Voilà pour l'académie Française, cependant, avant de termmer cet arcticle, je ne puis m'empêcher de parler de ces petites institutions, qui nous intéressent d'autant plus qu'elles se composent de jennes collaborateurs, d'écoliers comme nous; je veux dire cette petite institution des éleves du séminaire de Paris, dont l'Abeille nous annonçait la dernière et brillante séance, il y a quelque temps; je veux dire encore l'académie des élèves du collège de Lyon, celle du collège de Juilly et plusieurs autres, mais je no parlerai que de celle-ci, car c'est le plus intéressante.

Cette académie, confiée à la direction de trois professeurs du collége (ce sont ordinairement ceux de philosophie), et destinée à couronner les études, est comosée de tous les élèves de la prémière classe (la philosophie), et admet aussi ceux d'entre les rhétoriciens qui promet tent le plus une collaboration utile. Avec ces dispositions, elle tient régulièrement toutes les semaines, devant ses directeurs, une séauce où chacun des membres doit présenter à tour de rôle un mémoire, dont le sujet est entièrement abandonné à son choix. Après la lecture de son ouvrage, trois autres membres sont nominés par les directeurs pour dresser un rapport, qui n'est rien autre chose qu'une critique, et qui par là donne souvent lieu à des discussions, qui durent quolquefois plusieurs séances, mais toujours dans le plus bel ordre. Entin cette admirable petite institution donne tous les mois une séance solennelle en présence d'un public choisi, dont les applaudissements excitent'l'émulation de ces jeunes acadé-

Quant aux grands avantages que peut fournir une pareille institution pour des jeunes gens qui se livrent à l'étude des sciences, ils sont si évidents et si naturels qu'on trouve rarement un collège où l'on ne voie cette mesure en usage; aussi je ne m'arrêterai pas à les démontrer, surtout à des lecteurs qui les mier était charge de faire régner l'ordre, ment chaque année des prix à ce qui ont appréciés mieux que moi ; mais je